

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 631-2021 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 7^e jour du mois de décembre 2021.

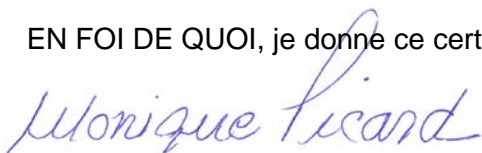


Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 7^e jour du mois de décembre 2021, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de décembre 2021.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe